



CESSION DE PARTS SOCIALES

62-22
Garde du Tribunal
de Commerce de Boulogne/Mer
156
du 1 FEV. 1993

RCS BOULOGNE
N° Réf. 89B 348

Le Soussigné :

- Monsieur **ACHTE Gérard**

Demeurant 105 Bd Eurvin 62200 BOULOGNE SUR MER

a préalablement à l'acte de cession de parts, objet des présentes, exposé ce qui suit :

Monsieur **ACHTE Gérard**

soussigné de première part, est titulaire de
251 parts sociales de 100 Francs chacune,

- numérotées de 1 à 251
- sur les 500 parts composant actuellement le capital de la société **A.C.O.S.**
- Société à Responsabilité Limitée au capital de 50 000 Francs
- dont le siège social est fixé :
56 rue Ferdinand Buisson 62200 BOULOGNE SUR MER

Ladite société constituée suivant acte sous seings privés en date du 26 octobre 1989.

enregistré et publié, étant immatriculée au
Registre du Commerce et des Sociétés de Boulogne Sur Mer.

Les parts susvisées ne sont représentés par aucun titre.

Il a été stipulé dans les statuts de ladite société que la transmission de parts entre vifs, même au profit d'un associé, ne peut être réalisée qu'avec le consentement de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts des parts sociales.

.../...

FACE RABATTÉE
Art 905 du C.G.I.
Arrêté du 20 mars 1958



Ce consentement a d'ores et déjà été donné par une Assemblée Générale en date du 06 décembre 1989 qui, statuant à la majorité requise, a agréé la présente cession.

Ceci exposé, il est passé à la cession de parts, objet des présentes.

CESSION DE PARTS

Monsieur ACHTE Gérard

cède et transporte, par ces présentes, sous les garanties habituelles :

200 parts de 100 Francs chacune, portant les numéros 52 à ~~200~~ ²⁵¹ lui appartenant dans la société.

Monsieur BOULET Dominique 350 Bd Ste Beuve Boulogne/M, sera propriétaire des parts cédées à compter de ce jour et aura seul droit à toute répartition qui pourrait être effectuée.

PRIX

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix de 20 000 Frs (vingt mille francs) que Monsieur BOULET Dominique a payé dès avant ce jour à Monsieur ACHTE Gérard qui le reconnaît et lui en consent quittance.

SIGNIFICATION A LA SOCIETE

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'un original des présentes en vue de leur signification à la Société, ainsi que pour le dépôt en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

y B

GA

.../...

FACE ANNULÉE
Art 905 du C.G.I.
1002 du 10 Mars 1969



FRAIS

Les frais et droits des présentes et ceux qui en seront la conséquence seront supportés par Monsieur BOULET Dominique.

Fait en 5 originaux

Dont 1 pour l'enregistrement

2 pour le dépôt en annexe au
Registre du Commerce et des
Sociétés

1 pour chacune des parties

A Boulogne S/Mer, le 07 décembre 1989

*Lu et approuvé
bon pour acquisition
de 251 parts*

Boulet

*Lu et approuvé
Bon pour cession de
251 parts*

[Signature]

ENREGISTRÉ A BOULOGNE-SUR-MER
RECETTE PRINCIPALE BOULOGNE NORD

Le 11. 01. 1990

Bord. 16. ... Case ... 14.

Reçu: mille cinquante six francs, dont
quatrevingt six francs de pénalités

Amal

F205 ANNULÉE
Art. 905 du C.G.I.
arrêté du 20 mars 1958

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

BT

"A C O S"

S.A.R.L. au capital de 50 000 Frs

Siège Social : Centre Directionnel
56 rue F. Buisson
62200 BOULOGNE SUR MER

R.C.S. Boulogne Sur Mer

-----°-----

RCS BOULOGNE
N° 89 3348

156

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

DU 06 décembre 1989

AUTORISATION DE CESSION DE PARTS SOCIALES

L'an mil neuf cent quatre vingt neuf,
le 06 décembre à 18 heures, les associés de la société
à responsabilité limitée A.C.O.S., au capital de 50 000 Frs
divisé en 500 parts de 100 Frs chacune, se sont réunis en
Assemblée Générale Extraordinaire sur la convocation faite
par le gérant.

Etaient présents :

- Monsieur Gérard ACHTE, Comptable Agréé
Demeurant : 105 Bd Eurvin 62200 BOULOGNE SUR MER
Propriétaire de 251 PARTS
- Monsieur Dominique BOULET, Expert Comptable Stagiaire
Autorisé
Demeurant : 350 Bd Ste Beuve 62200 BOULOGNE S/MER
Propriétaire de 124 PARTS
- Monsieur Guy LEPRETRE, Comptable Agréé
Demeurant : 16 rue Nicolas Thierry 62200 BOULOGNE S/MER
Propriétaire de 41 PARTS
- Monsieur Guy MERLIN, Comptable Agréé
Demeurant : 99 Bd Mariette 62200 BOULOGNE SUR MER
Propriétaire de 41 PARTS

.../...

- Monsieur Jean-Paul TELLIEZ, Comptable Agréé
Demeurant : 13 rue Charles Butor 62200 BOULOGNE S/MER
Propriétaire de 43 PARTS

TOTAL égal au nombre de parts composant
le capital social 500 PARTS

L'Assemblée est présidée par Monsieur
Gérard ACHTE, gérant.

Le Président constate que trois associés
sont présents et qu'en conséquence l'Assemblée Générale
est habilitée à prendre toutes décisions extraordinaires
conformément aux dispositions des statuts.

Le Président dépose sur le bureau et met à la
disposition de l'Assemblée :

- le rapport du gérant ;
- le texte des résolutions soumises à l'approbation de
l'Assemblée.

Le Président rappelle que l'Assemblée est ap-
pelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- autorisation de cession de parts sociales

• Puis lecture est donnée du rapport du gérant.

La discussion est ouverte et personne ne de-
mandant plus la parole, le Président met successivement
aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION - CONVOCATION - COMMUNICATION DES
DOCUMENTS

La collectivité des associés donne acte au
gérant de ses déclarations selon lesquelles les disposi-

.../...

tions des statuts concernant tant la convocation de l'Assemblée que la transmission des documents ont bien été respectées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION - AUTORISATION DE CESSION DE PARTS
SOCIALES

L'Assemblée Générale, sur la proposition du gérant, autorise la cession de parts ci-après :

Cédant : Monsieur Gérard ACHTE
Demeurant : 105 Bd Eurvin 62200 BOULOGNE S/MER

Nombre de parts : 200 parts numérotées de 52 à 251 inclus

Prix : 20 000 Frs

Cessionnaire : Dominique BOULET
Demeurant : 350 Bd Beuve 62200 BOULOGNE S/MER

. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 18 H 30.

De tout ce que dessus a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les associés après lecture.

Gérard ACHTE,

Dominique BOULET,

Jean-Paul TELLIEZ,

Guy LEPRETRE, absent

Guy MERLIN, absent